



AGENDA 21

Juin 2005

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	1
CHAPITRE 1 : PRÉAMBULE.....	3
CHAPITRE 2 : CONCEPTS DE BASE.....	4
1 DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
2 AGENDA 21.....	7
5 INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	8
CHAPITRE 3 DOMAINES D'INTERVENTION.....	9
CHAPITRE 4 ETAT DES LIEUX.....	11
1 INTRODUCTION.....	11
2 ETAT DES LIEUX DE L'ADMINISTRATION.....	13
2.1 INTRODUCTION.....	13
2.2 RÉSULTATS GÉNÉRAUX : ANALYSE ET COMMENTAIRES.....	13
2.3 EVALUATIONS DES ACTIONS.....	14
2.4 SYNTHÈSE.....	15
3 ETAT DES LIEUX DANS LES ENTREPRISES.....	16
3.1 INTRODUCTION.....	16
3.2 RÉSULTATS GÉNÉRAUX : ANALYSE ET COMMENTAIRES.....	16
3.3 EVALUATION DES ACTIONS.....	18
3.4 SYNTHÈSE.....	19
4 ETAT DES LIEUX DES ASSOCIATIONS.....	19
4.1 INTRODUCTION.....	19
4.2 RÉSULTATS GÉNÉRAUX : ANALYSE ET COMMENTAIRES.....	20
4.3 EVALUATION DES ACTIONS.....	21
4.4 SYNTHÈSE.....	22
5 BILAN GÉNÉRAL.....	22
CHAPITRE 5 AGENDA 21 – LA CHAUX-DE-FONDS.....	25
1 OBJECTIFS.....	25
2 ORGANIGRAMME.....	26
2.1 COMITÉ DE PILOTAGE.....	26
2.2 CELLULE D'INFORMATION.....	27
2.3 COMMISSION DE L'AGENDA 21.....	27
3 LE FORUM DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	28
4 LE PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION.....	28
4.1 PREMIÈRES ACTIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE.....	28
4.2 CATALOGUE D' ACTIONS POUR LE LANCEMENT DE L'AGENDA 21 COMMUNAL :.....	28
5 LE PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE.....	31
5.1 L'EXEMPLE DU LYCÉE BLAISE-CENDRARS:.....	31
CHAPITRE 6 LANCEMENT DE L'AGENDA 21.....	32

+

CHAPITRE 1 : PRÉAMBULE

La définition de référence pour le développement durable est celle fixée en 1987 par la Commission Brundtland¹: "Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits, sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins. L'économie mondiale doit répondre aux besoins et aspirations des peuples, mais la croissance est tributaire des limites écologiques de la planète"².

Depuis la Conférence de Rio de 1992, un grand nombre d'auteurs ont élaboré des théories sur le développement durable. Ce concept est ainsi devenu élastique, unanimement accepté dans sa définition générale, mais dépendant de ce que chacun estime bon d'y mettre dès qu'il s'agit d'en préciser le contenu.

La Constitution de la République et Canton de Neuchâtel de 2000³ stipule dans son article 5 al.2 que « Lorsqu'ils accomplissent leurs tâches et en cas de conflit d'intérêts, l'Etat et les communes privilégient les intérêts des générations futures. Ils prêtent une attention particulière aux exigences du développement durable et au maintien de la biodiversité. »

De nombreuses collectivités se sont déjà engagées dans un processus d'*Agenda 21 local* à travers le monde. Pour marquer leur participation, de nombreuses villes européennes ont signé la Charte d'Aalborg (Charte des villes européennes pour la durabilité) et commencé à mettre en oeuvre les étapes précisées dans le Plan d'actions de Lisbonne. La Charte est un document par la signature duquel elles s'engagent à soutenir l'Agenda 21 et à élaborer à cet effet des plans d'actions globaux à moyen et à long terme. Le Plan d'actions de Lisbonne est un premier pas pour la concrétisation des principes définis dans la Charte.⁴

Un certain nombre d'étapes doivent être suivies pour réaliser un *Agenda 21 local*. Elles sont définies dans la Charte d'Aalborg et peuvent être résumées comme suit.

Réaliser un état des lieux

Les projets, les plans et les programmes existants doivent être analysés afin de voir dans quelle mesure ils sont cohérents avec le développement durable et peuvent servir de base et contribuer aux actions futures.

¹ Le développement durable en Suisse, état des réalisations. Comité interdépartemental de Rio, Service de documentation, OFEFP, Berne, 1997, p. 9.

² La Confédération a élaboré sa propre définition du développement durable: "Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et groupes de population sont satisfaits, sans porter préjudice à la faculté des générations futures de satisfaire leurs besoins et en maintenant la biodiversité (faune et flore)" (cf. COMITE INTERDEPARTEMENTAL DE RIO, 1995 "Eléments pour un concept de développement durable", OFEFP, Berne, p. 11).

³ RSN 101

⁴ Voir annexe 4: Charte d'Aalborg et Plan d'actions de Lisbonne.

<i>Identifier les problèmes et poser un diagnostic</i>	Les problèmes les plus urgents sur le plan local doivent être déterminés dans le cadre de groupes de travail afin de pouvoir les traiter. Une attention particulière doit être portée aux causes et aux effets, car ce n'est que lorsque les causes sont connues que les problèmes peuvent être traités à la racine.
<i>Définir la durabilité</i>	Les acteurs locaux doivent définir le modèle conceptuel de durabilité auquel ils entendent se référer à l'avenir. Un tel modèle, en offrant une vision du futur, assure la lisibilité des actions entreprises et permet de contrôler que celles-ci aillent dans la direction souhaitée.
<i>Préciser les priorités</i>	Les actions nécessaires pour traiter les problèmes répertoriés sont à classer par ordre de priorité.
<i>Elaborer un Agenda 21 local</i>	Un programme d'actions à moyen et long terme doit être établi: il comporte des objectifs mesurables, planifie la mise en oeuvre, définit les compétences et donne un calendrier d'exécution.
<i>Suivre la mise en oeuvre</i>	Un système d'évaluation et de compte-rendu sur la mise en oeuvre du programme est à mettre en place sur une base concertée (notamment par le développement d'indicateurs).

La commune de La Chaux-de-Fonds projette de se doter à son tour d'un Agenda 21 local. Ce projet fait l'objet du présent rapport.

CHAPITRE 2 : CONCEPTS DE BASE

1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

« Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle de tous les pays et de tous les groupes de population sont satisfaits sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins »⁵

La notion de développement durable est une notion difficile d'accès et d'interprétation. Ceci est dû notamment à la – mauvaise – traduction du terme anglais originel *sustainable development* qui signifie littéralement « développement soutenable, supportable ».

Cette traduction a engendré une perte du sens originel du terme *sustainable development*. Le sens du terme *durable* désigne une chose, un phénomène qui se perpétue dans le temps et qui présente certains caractères de stabilité. Ce n'est pas parce qu'un phénomène se prolonge dans le temps qu'il ne provoque pas de gêne ou de nuisances.

⁵ World Commission on Environment and Development ; « Our common future », 398p., Oxford University Press : 1987.

Quant à elle, la notion anglaise, *sustainable*, renvoie à la capacité qu'ont les écosystèmes à supporter les charges que les activités humaines leur imposent et à la capacité des sociétés humaines à se régénérer et à se reproduire.

De plus, selon le Rapport mondial sur le développement⁶, la notion de développement n'est pas synonyme de croissance qui génère des retombées uniquement quantitativement mesurables, mais il est plutôt perçu comme un processus dont les retombées sont qualitativement et quantitativement mesurables.

Le développement est donc un processus qualitatif généré par la croissance ; ainsi, une augmentation du PIB par habitant⁷ est un pur produit de la croissance et rien d'autre aussi longtemps que cette augmentation n'est pas accompagnée d'une augmentation (proportionnelle ou relative) du bien-être des habitants considérés. A ce moment-là, ce produit de la croissance deviendra une résultante du développement.

Le concept de développement durable (DD) se fonde sur trois dimensions, une dimension économique, une dimension sociale et une dimension environnementale. Ces trois dimensions forment un tout indissociable.

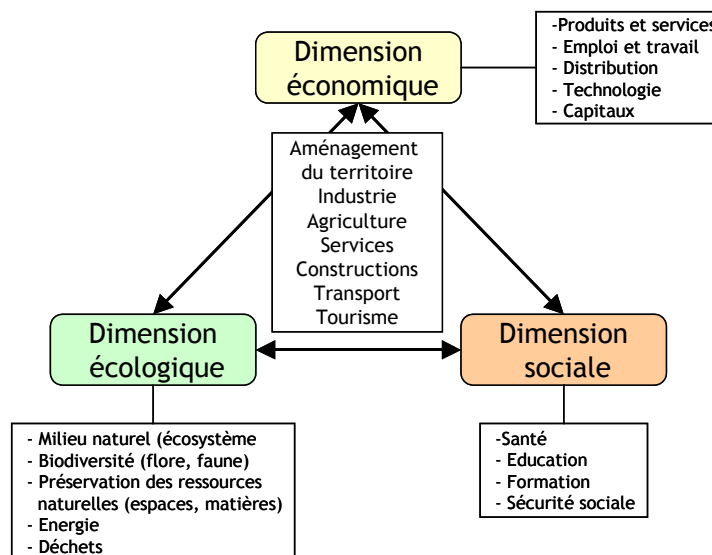


Figure 1 : Les trois dimensions du développement durable (Ad. de A.November, 1997)

Pour qu'un développement soit durable, il est nécessaire de considérer conjointement ces trois dimensions dans une approche transversale avec une égale attention.

Arriver à un développement durable implique d'entreprendre des changements notables de nos modes de production et de consommation et une meilleure prise en compte – aujourd'hui et demain, ici et là-bas – de valeurs telles la

⁶ UNEP, 1994

⁷ Les accidents, les maladies, etc. font, au même titre que les prestations de services par exemple, augmenter le PIB.

participation, la responsabilité, la solidarité, etc., tout en permettant à chacun de vivre décemment.

La Commission Brundtland apporte une vision devenue classique des grands principes éthiques qui devraient orienter aujourd'hui le devoir et l'idéal de responsabilité dans la gestion humaine de la planète. Ces principes cherchent à rendre les êtres humains responsables d'un défi majeur : harmoniser, aux niveaux local, régional et mondial, les exigences de la sauvegarde de l'environnement avec celles du progrès économique et social.

Voici pour l'essentiel la teneur de ces principes éthiques :

- ❑ Le DD n'est pas un état d'équilibre mais plutôt un processus de changement.
- ❑ Le DD signifie ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants.
- ❑ Le DD est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
- ❑ Le DD est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et le changement des institutions se font de façon harmonieuse et renforcent le potentiel, présent et à venir, de mieux répondre aux besoins et aux aspirations de l'humanité.
- ❑ Le DD est un processus dans lequel les changements sont déterminés en fonction des besoins de l'humanité, des limites de l'environnement et de l'accès équitable de tous aux différentes ressources.
- ❑ Il y a un développement réel lorsque le processus de croissance conduit à un état d'harmonie entre les êtres humains et le patrimoine naturel de la planète.
- ❑ Il n'existe aucun modèle idéal de DD, car les systèmes économiques et les conditions écologiques varient beaucoup d'un pays à l'autre.
- ❑ La survie de l'humanité et son bien-être peuvent dépendre de la façon dont on saura élever le DD au rang d'une éthique mondiale.

Le développement durable oblige à avoir une vision globale des conséquences – sur l'économie, la société et l'environnement – d'actes individuels. Car c'est bien en effectuant la somme des actes individuels que l'on arrive à établir un diagnostic de l'état de santé global de la planète.

Les engagements pris en matière de développement durable par les Etats lors du Sommet de la Terre se concrétisent sous la forme d'un Agenda 21.

L'annexe 1 présente le contexte historique du développement durable.

2 AGENDA 21

L'Agenda 21 de Rio est un document majeur qui *"propose des politiques et programmes susceptibles de promouvoir un équilibre durable entre la consommation, la population et la capacité de charge des systèmes d'entretien de la vie.*

[...] L'un des principaux thèmes abordés est la nécessité d'éradiquer la pauvreté en facilitant l'accès des démunis aux ressources dont ils ont besoin pour vivre de manière durable.

En adoptant ce document, les nations industrialisées reconnaissent leur responsabilité particulière vis-à-vis de la conservation de l'environnement, à la dégradation duquel elles prennent une part majeure"⁸.

L'Agenda 21 est un programme d'actions, réparties en une quarantaine de chapitres, qui permet aux Etats signataires de passer des intentions aux réalisations.

Depuis le Sommet de la Terre, en 1992, la Suisse s'est engagée dans de nombreuses discussions sur le développement durable et a élaboré plusieurs stratégies de développement durable dont la dernière remonte à l'année 2002⁹.

Cette stratégie – élaborée en vue du Sommet de Johannesburg – repose sur les dispositions de la nouvelle constitution fédérale¹⁰ et, selon les propres termes de l'ARE¹¹, *« vise à intégrer les principes du développement durable au plus grand nombre possible de politiques sectorielles de la Confédération. Le cadre général (contenu et procédure) de la politique de développement durable du Conseil fédéral au cours de ces prochaines années y est défini. Elle contient les lignes directrices de cette politique qui s'articule autour de dix domaines d'intervention comportant au total 22 actions.*

Chacune des 22 actions fait l'objet d'une description détaillée résumée dans une annexe technique qui se présente comme un document interne d'information à caractère informel ».

A l'image de ce qu'elle fait, la Confédération encourage les collectivités – régions, cantons ou villes - à se doter de leur propre Agenda 21 local.

L'Agenda 21 local est la traduction, au niveau d'une collectivité, des engagements pris par les Etats lors du Sommet de la Terre en 1992. L'objectif final de l'Agenda 21 local est d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans des projets concrets en lien avec la Ville. Ainsi, additionnés, les Agendas 21 locaux déploient leurs effets tant au niveau local qu'au niveau global ; à l'instar d'un puzzle où l'image apparaît lorsque l'on assemble les pièces.

⁸ « Un programme d'actions », Michael Keating, Centre pour notre Avenir à Tous, Genève, 10993, p.VIII

⁹ www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/strategie/index.html

¹⁰ RS 101

¹¹ Amt für Raumentwicklung = office fédéral du développement territorial.

L'Agenda 21 local est à la fois un document évolutif présentant un programme d'actions et un processus d'élaboration et de concrétisation de ces mesures. L'Agenda 21 est le point de rassemblement (lieu commun) de l'ensemble des acteurs participant activement à des actions de développement durable. Il est à la fois un réseau d'acteurs et une liste d'actions.

5 INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La promotion du développement durable nécessite non seulement des politiques concrètes, mais aussi un ensemble d'instruments méthodologiques scientifiques destinés à évaluer, modifier et perfectionner les actions entreprises.¹²

Un système d'indicateurs destinés à évaluer le développement durable permet d'informer régulièrement la population et les décideurs de la situation et des tendances de ce processus quant à ses trois dimensions (économie, environnement et société). Ce système (tableau de bord) permet aussi la détection précoce de problèmes potentiels et un contrôle général du résultat des mesures prises dans les différents domaines d'intervention.

Les indicateurs sont des outils de description et de communication et ont pour fonction de montrer et de mettre en évidence des informations complexes. Ils intègrent, combinent ou agrègent des données multiples qui peuvent être uni-, bi- ou tri-dimensionnelles afin de les rendre plus compréhensibles.

La notion de développement durable étant définie de manière globale, son interprétation dépend largement des particularités locales, des besoins actuels et futurs ainsi que de la sensibilité et des opinions des personnes impliquées dans le processus. Une liste d'indicateurs de développement durable est donc intrinsèquement subjective et partielle et ne peut pas répondre à toutes les attentes.

Les indicateurs du développement durable sont comparables aux informations d'un tableau de bord. Ils facilitent la prise de décision, réorientent les actions et permettent de définir les forces et les faiblesses du projet.

Au niveau national, et pour permettre une comparaison internationale, les principaux indicateurs sont, par exemples :

Dimension	Indicateurs
Social	Taux de chômage
	PIB par habitant
	Durée de scolarité
	% de la population dans les zones urbaines
	Surface habitable par personne
Eco nom ique	Dette par rapport au PIB
	Consommation d'énergie par habitants

¹² Mesures et instruments au niveau de la Confédération (Stratégie 2002)

	Consommation d'énergie renouvelable
	Consommation de carburants pour les transports
	Aide publique au développement
Environnement	Consommation d'eau par habitant
	Emissions de gaz à effet de serre
	Terrains contaminés par des déchets spéciaux
	Terres arables par habitant
	Diversité biologique : - superficie protégée/superficie totale - espèces menacées/espèces indigènes
	Recyclage et réutilisation des déchets
	Production de déchets radioactifs

Tableau 1 : Indicateurs du développement durable

On remarque que la majorité de ces indicateurs sont peu représentatifs à l'échelle d'une commune. Il s'avère donc nécessaire de les adapter pour qu'ils soient significatifs et mesurables avec les données communales. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) oeuvre actuellement avec des groupes de travail formés des représentants de villes et communes, à l'établissement d'indicateurs du développement durable, ceci afin de se coordonner et de permettre la comparaison des résultats. Idéalement, la Ville de La Chaux-de-Fonds devrait y participer afin de tenir compte, dans les réflexions, des conditions sociale, géographiques et climatiques particulières.

CHAPITRE 3 DOMAINES D'INTERVENTION

Le développement durable n'est pas un acte en soi, c'est plutôt une prise en compte de sa globalité, c'est-à-dire de ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale), dans la réalisation de projets. Le secteur économique développera des composantes environnementales et sociales, le secteur social ouvrira ses réflexions en tenant compte de l'environnement et de l'économie et finalement les projets touchant la dimension de l'environnement ne seront pas détachés des problématiques sociales et économiques.

Pour mener à bien ces réflexions, il est nécessaire de clarifier le sens des trois dimensions, de les concrétiser afin de percevoir sur le terrain quels sont les éléments qui peuvent être modifiés pour tendre vers un développement durable.

Ces éléments peuvent être classés dans des domaines d'intervention facilitant la définition d'objectifs pragmatiques. Ces domaines reprennent toujours les grands thèmes de la société, tel que protection des ressources ou encore solidarité, mais ils varient en fonction de l'échelle territoriale et administrative, ainsi que des conditions locales. La mise en œuvre d'actions dans ces différents domaines est également variable en fonction des conditions citées.

Une analyse des composantes territoriales, environnementales, sociales et économiques a été réalisée au cours de ce projet afin de définir des domaines d'intervention propres au contexte chaux-de-fonnier. Ces domaines représentent les problématiques dans lesquelles il s'avère important d'investir de l'énergie.

Ces domaines forment la colonne vertébrale de l'Agenda 21. Toute action doit permettre d'optimiser un ou plusieurs de ces domaines. Le projet se construit autour d'eux. Ils sont le point de départ de toute réflexion cherchant à augmenter l'efficacité du développement durable lors de la réalisation d'une action.

N°	Domaines	Définition
1	Gestion des ressources	Intervention rationnelle, organisée et efficace sur les écosystèmes naturel, agricole et construit. Préservation des ressources naturelles. Gestion des déchets. Economie d'énergie.
2	Economie agricole	Promotion d'une agriculture multifonctionnelle permettant d'optimiser le rendement économique des entreprises agricoles. Promotion du tourisme agricole et de la consommation des produits du terroir.
3	Solidarité au sein de la population	Entraide sous forme d'échange de type bénévolat amical et chaleureux dans le but de réduire les inégalités sociales. Lutte contre l'exclusion.
4	Education et formation	Promotion d'une formation pour tous. Implication des milieux économiques pour favoriser l'intégration des jeunes et des minorités. Exploitation de la plate-forme scolaire. Sensibilisation à diverses problématiques (DD, respect, drogue...).
5	Qualité de vie et culture	Amélioration des espaces de vie publics et privés. Promotion d'une mobilité viable à long terme. Maintien et développement d'une offre culturelle de qualité et accessible à tous. Promotion de la culture de création.
6	Santé et sécurité	Promotion de la santé. Prévention. Accès aux soins pour tous. Amélioration de la sécurité routière. Développement du sentiment de sécurité pour tous et à toute heure.
7	Participation	Intégration des citoyens aux démarches de l'Agenda 21. Participation aux décisions communales. Développement du dialogue citoyens/politiques.

8	Modes de production et de consommation	Développement de l'économie locale. Exploration de techniques de production propres et économes en énergie. Promotion d'une politique d'achat et de mise en soumission éthique.
9	Equité envers les pays économiquement faibles	Promotion d'actions d'aide aux pays défavorisés. Ouverture sur le monde. Promotion du commerce équitable.

Tableau 2 : Domaines d'intervention

Tout au long de ce rapport, les domaines d'intervention seront repris, tant pour l'état des lieux que pour la mise en œuvre de l'Agenda21.

CHAPITRE 4 ETAT DES LIEUX

1 INTRODUCTION

Pour être un succès, l'Agenda 21 doit permettre aux Chaux-de-Fonniers de se l'approprier et de modifier leurs comportements pour tendre vers un développement durable de la commune. Dans le but de mettre en œuvre un Agenda 21 local proche des habitants, une évaluation de la prise en compte du développement durable dans les projets actuels s'avère essentielle.

Pour ce faire, trois secteurs d'activités ont été consultés :

- ❑ L'administration communale
- ❑ Les entreprises
- ❑ Les associations

Ces trois secteurs permettent un premier contact avec la majorité des acteurs de la Ville, et cela dans les trois dimensions du développement durable, c'est-à-dire l'environnement, le social et l'économie.

L'état des lieux porte sur :

- ❑ La connaissance des concepts de développement durable et d'Agenda 21
- ❑ Les méthodes de travail et l'intégration au quotidien de ces concepts
- ❑ Les actions réalisées selon les domaines d'intervention (voir chapitre suivant)

Ces résultats permettent d'élaborer un Agenda 21 au sein de la commune en connaissant les points forts et faibles des actions entreprises actuellement.

La méthodologie utilisée pour évaluer les actions se présente comme suit :

1. Répartition des actions en **3 niveaux de réalisation** afin de mettre en évidence les domaines d'intervention effectivement déjà bien développés et ceux qui nécessitent un investissement supplémentaire:

- Réalisé (R)
- en Cours (C)
- En projet

Une différenciation est effectuée entre Action réalisée (R) et Action en cours (C). qui signifie que l'action est en cours de réalisation ou que l'action est un processus mené sur le long terme et/ou répétitive.

2. Classification des actions en **3 catégories d'importance** afin de pondérer l'impact des actions dans les volets « environnement », « social » et « économie ». Une action qui demande de gros investissements sur le long terme et l'engagement de nombreux acteurs a un poids plus important qu'une action ponctuelle ne touchant que quelques individus. Il est clair que toute action est importante pour atteindre un résultat global. Il est préférable de les indiquer toutes avec une pondération plutôt que de négliger des petites actions.

L'importance des actions est traduite en nombre de points à distribuer dans les domaines d'intervention touchés.

Catégorie	Important	Moyen	Léger
Points	5	3	1

Tableau 3 : Pondération des actions

3. Ces points sont distribués, pour chaque action, dans les différents domaines d'intervention touchés. Les demi-points sont acceptés.
4. L'évaluation des domaines d'intervention se fait selon la méthode suivante :
 - a. Somme des points de chaque domaine
 - b. Représentation graphique des domaines sous la forme d'une toile d'araignée

Afin de comparer les graphiques des différentes activités, les points sont traduits en « + ». On obtient ainsi une échelle comparable. Le tableau de traduction est le suivant :

Valeur semi-quantitative	Pointage
0	0
+	½ - 5
++	5½ - 10
+++	10½ - 15
++++	15½ et plus

Tableau 4 : Valeur semi-quantitative

L'utilisation de valeurs semi-quantitative permet de comparer les toiles entre-elles et de conserver une échelle semblable.

Avec cette méthode, il est possible de percevoir les domaines moins performants qu'il faudra développer par la suite dans le cadre de l'Agenda 21 local. Sur le long terme, l'évolution des performances sera possible en comparant les diverses toiles d'araignée. Il est également possible de percevoir dans le temps l'évolution des performances, sachant que l'objectif est d'équilibrer les domaines, soit « d'arrondir la toile d'araignée ». Il n'existe pas d'échelle maximale, on atteint jamais la perfection. C'est pourquoi le cercle n'est pas fermé et que les ++ peuvent être multipliés « à l'infini ». Ainsi, d'ici quelques années, il sera possible de créer un 5+ pour les pointages allant de 20 à 25½...

2 ETAT DES LIEUX DE L'ADMINISTRATION

2.1 Introduction

Comme déjà mentionné dans le préambule, la CEAT a réalisé, en novembre 2000, une étude visant à poser un diagnostic et à formuler des propositions en vue d'engager le processus d'élaboration et de réalisation d'un Agenda 21 local.

Cette étude, représentative de la situation en 2000, est basée sur des entretiens menés avec des responsables des services administratifs.

2.2 Résultats généraux : analyse et commentaires

Le rapport de la CEAT décrit comme suit la perception du développement durable et de l'Agenda 21 des employés de l'administration communale :

« Le développement durable est un concept peu connu de nos interlocuteurs, sinon que certains l'assimilent à la protection de l'environnement.

Les avis divergent concernant la sensibilité de la population aux questions d'environnement et de dégradation du cadre de vie. A noter, toutefois, que les mesures sans impact financier direct sur les citoyens devraient pouvoir être acceptées sans grand problème. »

« Nos interlocuteurs ignorent ce qu'est l'Agenda 21 local, sinon les personnes directement concernées par le développement durable dans leurs activités professionnelles. Pour ces dernières, généralement des représentants politiques et administratifs, les attentes à l'égard d'un Agenda 21 local sont importantes en termes de stimulation de projets et de dialogue.

Le développement durable n'est actuellement que très peu pris en compte dans les activités communales. ».

Cette méconnaissance ne signifie bien entendu pas qu'il ne se fait rien en matière de développement durable mais plutôt que les effets des actions entreprises pourraient être maximisés si les acteurs agissent consciemment pour le développement durable..

C'est ce que nous allons tenter de voir en analysant les actions entreprises.

2.3 Evaluations des actions

Pour évaluer la répartition des actions « administration » dans les divers domaines d'intervention, une évaluation pondérée est réalisée pour chacune d'elle. L'annexe 2 présente les actions découvertes lors des entretiens, ainsi que leur évaluation.

Le graphique suivant donne la répartition des actions dans les domaines d'intervention :

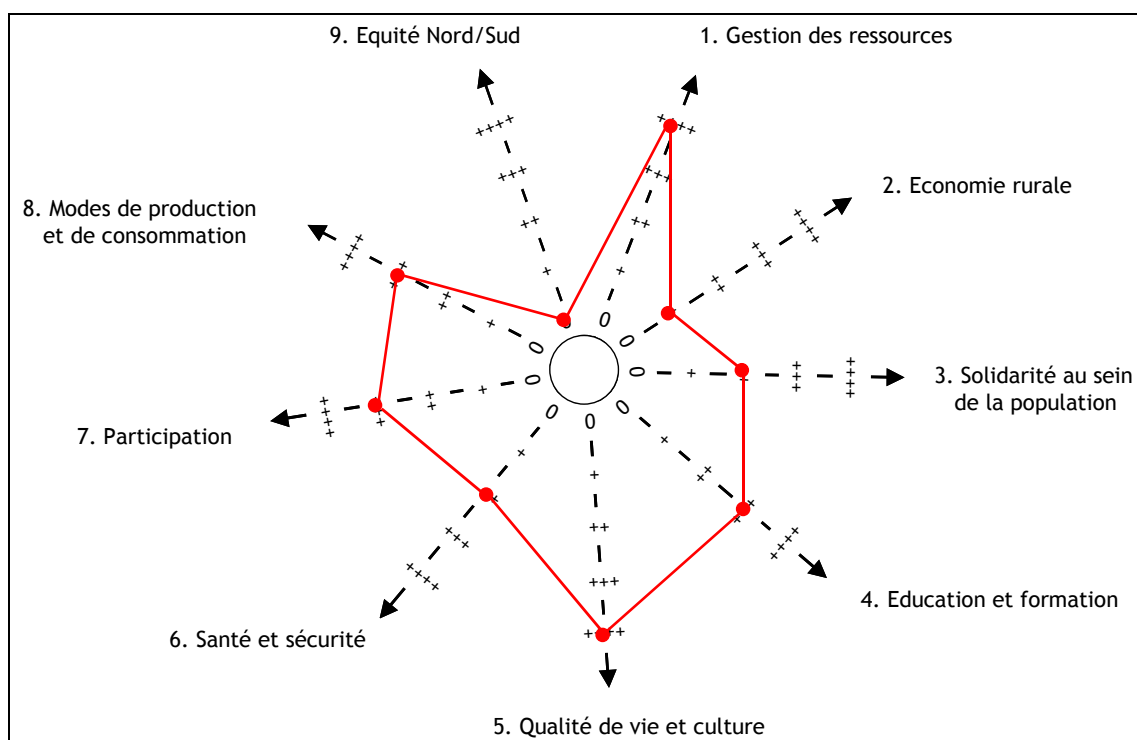


Figure 2 : Répartition des actions "administration" dans les domaines d'intervention

Synthèse des actions réalisées, en cours et en projet

Les trois domaines les plus développés au sein de l'administration communale sont :

- ❑ Qualité de vie et culture
- ❑ Gestion des ressources
- ❑ Education et formation

La qualité de vie est bien entendu une des priorités de la Ville car elle contribue grandement à la satisfaction de ses habitants, ainsi qu'à l'image qu'elle peut dégager vis-à-vis de l'extérieur. Des projets sont entrepris pour améliorer encore et toujours la qualité de la vie à La Chaux-de-Fonds ; c'est notamment le cas avec le Plan directeur de la mobilité urbaine qui fixe des objectifs pour l'aménagement de la Ville en matière de circulation dans le but d'améliorer la qualité de la vie et donc l'attractivité de la Ville tout en visant à mieux respecter

l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir).

L'étude de la CEAT insiste sur le fait que La Chaux-de-Fonds est une ville à l'avant-garde en matière d'environnement ; ce domaine constitue depuis longtemps une préoccupation majeure pour la Ville et de nombreuses actions ont été menées dans ce sens.

Les jeunes sont des acteurs centraux du développement durable, puisqu'ils sont les principaux concernés par des actions menées sur le moyen ou le long terme. Les efforts consentis dans le domaine « Education et formation » constituent des investissements pour l'avenir.

La Ville tente d'intégrer ses jeunes aux activités qu'elle développe et cela par différents biais : parlement des Jeunes, délégué à la Jeunesse, etc. -.

Les deux domaines les plus faibles sont :

- Economie agricole
- Equité envers les pays économiquement faibles

Une bonne part de la qualité de la vie dans la commune de La Chaux-de-Fonds lui vient de la qualité de ses espaces agricoles et forestiers. Cependant ces derniers ne pourront être conservés qu'à la condition d'offrir aux agriculteurs la possibilité de gagner correctement leur vie. Une meilleure prise en compte des besoins du monde agricole dépendant de l'échelon communal doit donc être envisagée. La sauvegarde de l'environnement doit être entreprise en étroite concertation avec les principaux intéressés. Des actions visant à une meilleure perception du rôle de l'agriculture par les citoyens doivent être entreprises.

Quant à l'équité envers les pays économiquement faibles, aucune action réalisée par l'administration communale n'a été répertoriée en 2000. Ce domaine se doit d'être développé en organisant des actions ou encore en participant à la réalisation d'actions investiguées par d'autres acteurs. A l'instar d'autres communes, un certain montant pourrait être alloué annuellement à l'aide aux pays en voie de développement.

2.4 Synthèse

C'est aux collectivités locales qu'incombe la responsabilité de donner l'exemple par la prise en compte du développement durable dans leurs domaines d'intervention.

Dans ce contexte, l'administration communale a à jouer un double rôle :

- Celui d'acteur de l'Agenda 21 qui modifie ses méthodes de travail pour tendre vers un développement durable. L'objectif premier est de tenir compte de cette notion lors de la réalisation de tout nouveau projet et de sensibiliser les collaborateurs.
- Celui d'initiateur de l'Agenda 21 qui met sur pied la structure nécessaire à la réalisation d'actions tendant vers le développement durable de la ville et associant population, associations et entreprises.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville de la Chaux-de-Fonds nécessite la participation de tous les services de l'administration tant pour l'aide à la réalisation d'actions que la mise sur pied d'actions propres. La ville fait actuellement beaucoup de choses, souvent dans l'ombre. L'Agenda 21 permettra d'informer la population et de valoriser les efforts réalisés.

3 ETAT DES LIEUX DANS LES ENTREPRISES

3.1 Introduction

Il convient en premier lieu de mettre le lecteur en garde contre la représentation graphique des résultats des entretiens; ceux-ci n'ont pas de valeur statistique et n'ont d'autre but que de donner un aperçu de la situation des entreprises en termes de développement durable.

En second lieu, la représentation graphique des résultats n'est que le reflet de l'impact – du point de vue du développement durable – d'actions menées dans un domaine d'intervention. Certains facteurs extérieurs – comme les nouvelles dispositions constitutionnelles ou la législation sur l'environnement – sont de nature à péjorer les résultats dans un domaine donné¹³. Les entreprises sont tenues de respecter les contraintes légales en vigueur, ce qui a pour conséquence de faire diminuer le nombre d'actions initiées volontairement par les acteurs économiques.

En dernier lieu, il faut distinguer l'activité de l'entreprise à proprement parler des actions qu'elle met en œuvre pour contribuer à un développement durable ; une entreprise peut très bien déployer son activité dans le recyclage sans toutefois initier des actions qui vont dans le sens du développement durable. La réciproque est également valable ; une entreprise dont les activités sont tout à fait standards peut lancer des actions qui visent la durabilité.

Ces remarques faites, nous pouvons maintenant passer à la présentation et à l'analyse des résultats.

3.2 Résultats généraux : analyse et commentaires

Le développement durable est une notion de plus en plus utilisée à l'heure actuelle mais dont la définition reste souvent méconnue et le plus souvent assimilée à la protection de l'environnement ou à la pérennisation de l'activité de l'entreprise dans le temps. Or, en réalité, cette notion recouvre des domaines bien plus vastes comme présenté au début de ce document.

Parmi les personnes rencontrées dans les entreprises, peu étaient au courant des notions sur lesquelles portait l'entretien :

- ❑ Seules trois personnes avaient une connaissance plus ou moins clair de ce qu'est le développement durable.
- ❑ Seules deux personnes avaient une idée de ce qu'est un Agenda 21.

¹³ L'objectif ici n'est pas tant de critiquer la législation en vigueur mais bien de rendre le lecteur attentif au fait que la législation est un des moyens - coercitifs - de transition vers le développement durable.

Malgré cela, l'accueil a été cordial et les personnes ont fait preuve de disponibilité et d'ouverture d'esprit. Ils ont investi le temps nécessaire pour expliquer leurs activités, voire même faire visiter les locaux. Les échanges ont été simples mais francs, chose pas forcément évidente eu égard à la difficulté d'accès des concepts ainsi qu'aux thèmes abordés au cours des entretiens (plans sociaux, fiscalité, etc.).

Il faut relever ici que cette démarche a reçu un bon accueil de la part des entreprises puisque sur les 20 entreprises contactées, seules 7 ont décliné le rendez-vous proposé. Les raisons évoquées lors du refus de nous rencontrer sont :

- ❑ Difficulté grave de l'entreprise (en cours de fermeture)
- ❑ Manque de disponibilité en raison de la surcharge de travail
- ❑ Manque total d'intérêt

La pérennisation des activités de l'entreprise dans le temps est la principale préoccupation des personnes rencontrées, ce qui semble aller de soi !

Entamer une démarche de développement durable dans une entreprise n'est pas – forcément – une démarche désintéressée. L'entreprise doit pouvoir en tirer des avantages concrets. Ce point ressort d'ailleurs très fortement des entretiens puisque, à plusieurs reprises, les personnes rencontrées n'envisagent ce type de démarche que si l'entreprise puisse y trouver certains avantages – financiers, promotionnels, etc. D'ailleurs, sur 13 entreprises rencontrées, 9 sont ouvertes à notre proposition de label Agenda 21 permettant la promotion de leur implication au sein du projet.

Les personnes rencontrées sont conscientes qu'entamer une démarche de développement durable dans l'entreprise constitue une carte de visite intéressante pouvant apporter une plus-value tant à l'image de marque de l'entreprise qu'aux produits eux-mêmes. Toutefois, aucune n'en a initié une ! Peut-être leur manque-t-il un vecteur stimulant ? Sur ce dernier point, il est possible de relever certaines différences dans le discours de nos interlocuteurs selon la taille et à la structure décisionnelle des entreprises.

Il semble que les grandes firmes portent un intérêt particulier au concept de développement durable et déclarent vouloir assumer – ou sont contraintes de le faire – une certaine responsabilité, qu'elle soit économique, sociale et/ou environnementale.

Comment alors interpréter cet engouement apparent pour cette prise de responsabilité ? Ces entreprises sont des firmes membres de grands groupes internationaux dont l'instance de décision n'est plus ancrée à La Chaux-de-Fonds. Il semble que, bien plus que par de véritables motivations éthiques, ces entreprises seraient mues par la volonté de se prémunir, en cas d'incident majeur, contre un éventuel grand procès aux conséquences désastreuses (image de marque en chute libre, baisse des ventes, etc.) et de préserver ainsi l'image de la marque en montrant une façade honorable.

De plus, la prise en compte de paramètres sociaux – satisfaction des employés, valorisation des compétences, offre de formation continue, prise en charge de certaines prestations, etc. - permet, toutes choses égales par ailleurs, d’obtenir de meilleurs résultats de la part des employé(e)s. Ces résultats, conséquence d’un sentiment fort d’appartenance à l’entreprise, se répercutent bien entendu sur la santé économique de celle-ci.

Les motivations des grandes entreprises pour initier une transition vers un développement durable sont donc en premier lieu des motivations d’ordre économique! Cela démontre l’importance d’une politique globale et de coordination entre les pays. Mais peu importe les moyens pour y arriver, seuls les résultats sont importants.

3.3 Evaluation des actions

L’annexe 3 présente les actions découvertes lors des entretiens, ainsi que leur évaluation.

Le graphique qui suit présente les résultats des entretiens et en proposent une analyse.

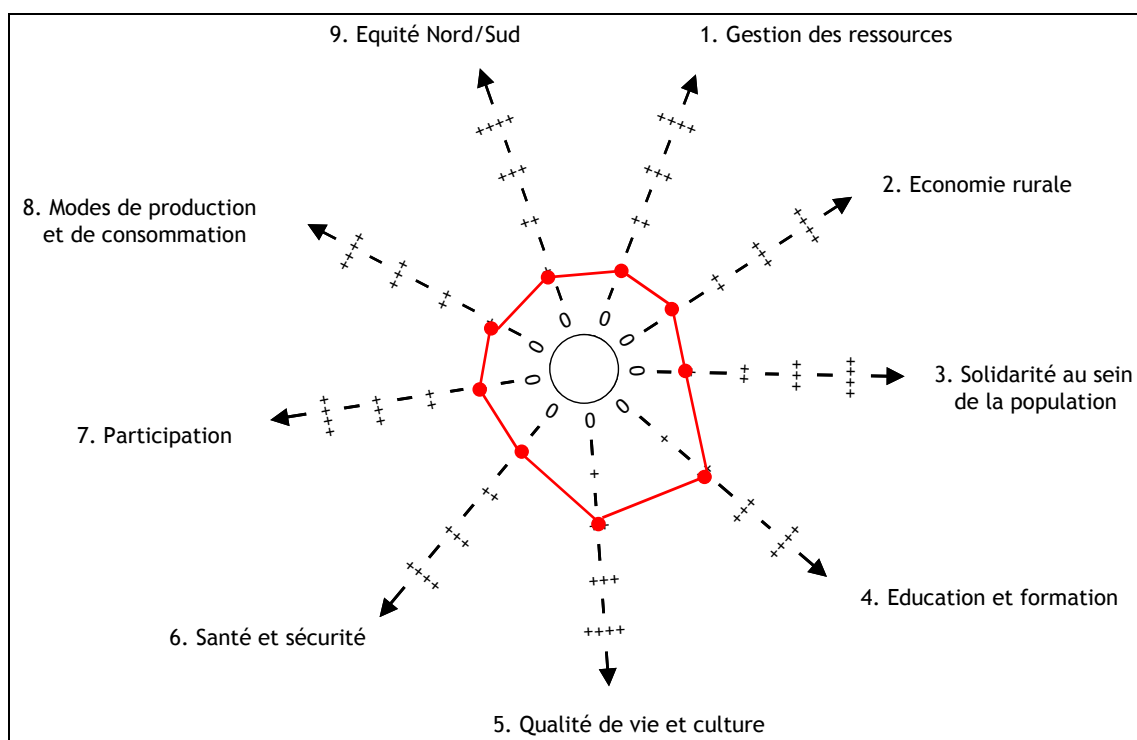


Figure 3 : Répartition des actions "entreprises" dans les domaines d'intervention

Le graphique montre que les domaines « Education et formation » et « Qualité de vie et culture » présente le plus grand engagement des entreprises. La formation continue de leurs employés leur permet d’avoir une main d’œuvre toujours à la pointe de l’actualité qui développe un savoir-faire inégalable. Les nombreuses contributions des entreprises à la vie culturelle ou sportive locale

contribuent à renforcer le lien entre elles et la population en créant des réseaux qui peuvent se révéler être de très bons catalyseurs économiques.

Les autres domaines font figure de laissés pour compte ; d'autres facteurs, comme les différents textes législatifs notamment, ont tendance à minorer le niveau de développement durable dans les entreprises puisque les actions ne sont plus développées sur une base volontaire (selon les principes du développement durable) mais plutôt coercitive.

3.4 Synthèse

Pour conclure, l'image de l'état du développement durable telle qu'elle est donnée par la toile d'araignée ci-dessus reflète les actions entreprises par l'échantillon test des entreprises locales. Nombre de ces actions déploient leurs effets dans plusieurs domaines d'intervention.

Il faut réussir à décloisonner les modes de penser. Le développement durable, d'une manière générale, doit être envisagé dans une perspective transversale, non-sectorielle, où une action peut (devrait ?) avoir des conséquences dans plusieurs domaines et considérer à valeur égale les pôles économie, société et environnement.

économiesuisse affirme que « les entreprises sont à même de contribuer à une percée vers des techniques favorisant l'efficacité, l'économie des ressources et la prévention des atteintes à la santé et à l'environnement »¹⁴.

Il faut réussir à démontrer aux chefs d'entreprise qu'initier une démarche de développement durable n'engendre pas uniquement des coûts financiers mais également des bénéfices. Une démarche de développement durable en entreprise constitue un investissement qui doit lui permettre de se profiler face à ces concurrents¹⁵. Elle doit être utilisée comme un outil de marketing.

L'intérêt des entreprises pour le développement durable est encourageant. Parfois, les actions sont réalisées sans savoir qu'il s'agit de développement durable. Il convient maintenant de systématiser et promouvoir les actions de façon à maximiser leur impact. Il faut que le développement durable devienne une véritable culture d'entreprise !

4 ETAT DES LIEUX DES ASSOCIATIONS

4.1 Introduction

Sur le territoire de la Chaux-de-Fonds, de nombreuses associations travaillent activement à l'organisation d'événements et à la mise en place de structures de promotion ou d'entraide de toutes sortes. Par leur recherche de participants et

¹⁴ <http://www.geneve.ch/agenda21/pme/welcome.asp>

¹⁵ A ce propos, l'Etat de Genève, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, la Fédération des syndicats patronaux et environnement info, a réalisé un guide pratique du développement durable intitulé « PME et développement durable » et qui présente les démarches, pas à pas, que les entreprises doivent suivre pour parvenir sur la voie du développement durable.

Une brochure intitulée « Entreprise et développement durable, un apprentissage constant » éditée par la Fondation du Roi Baudouin (Belgique) présente des cas concrets d'entreprises qui ont réussi sur la voie du développement durable.

de bénévoles, les associations stimulent les rencontres, les échanges et le partage. Elles créent souvent le lien social et le sentiment d'appartenance des habitants pour leur Ville.

Pour choisir les associations un inventaire le plus exhaustif possible a été dressé (car aucune liste officielle ne les recense) puis une ou deux associations ont été sélectionnées par domaine d'intervention principal.

Sur cette base, les critères de choix ont été les suivants :

- ❑ Association privée, soit ni étatique, ni para-étatique.
- ❑ Association ayant un large impact dans la population.
- ❑ Poids approximativement égal entre les associations.

La réponse des associations à notre démarche a été excellente. Sur 16 associations choisies, 15 ont accepté de nous rencontrer, la seizième étant totalement injoignable. Les représentants des associations nous ont accueillis chaleureusement et en toute sincérité. Ils ont porté beaucoup d'attention au sujet et, pour la plupart, ont discuté en comité du choix du ou des délégué(s) pour l'entretien. Notre démarche a donc été prise très au sérieux.

4.2 Résultats généraux : analyse et commentaires

La notion de développement durable, comme ailleurs, est peu connue. Elle est assimilée à la protection de l'environnement ou à la pérennité de toute activité. Sur les 15 associations, 5 représentants sont en mesure de donner une définition correcte. Quant à l'agenda 21, 3 le connaissent.

Au cours des discussions, les éléments suivants sont revenus de nombreuses fois :

- ❑ Il est de plus en plus difficile d'impliquer la population dans des activités bénévoles. Les Chaux-de-Fonniers veulent que la Ville bouge mais sans s'investir. Parfois, les gens préfèrent être membres passifs : ils paient et ensuite ne veulent plus être sollicités.
- ❑ La collaboration avec l'administration est jugée très positive, tant au niveau financier que de la main d'œuvre ou du matériel mis à disposition. La ville consent des efforts vis-à-vis de certaines associations. Ces dernières ne manquent d'ailleurs de relever combien ces collaborations sont importantes pour leur fonctionnement.
- ❑ L'association est plus « fermée » lorsqu'elle n'a pas besoin de se battre pour trouver un financement. Lorsque la collaboration avec d'autres n'est pas essentielle à sa survie, peu d'énergie est investie vers l'extérieur.
- ❑ La promotion de l'association est essentielle à sa survie. Malheureusement, faute de temps – et d'argent –, celle-ci est souvent mise de côté.
- ❑ Le vieillissement des membres ne va pas sans poser de problèmes à certaines associations qui se trouvent alors confrontées au problème de la relève.

De nombreuses propositions pour l'Agenda 21 ont été énoncées :

- ❑ Faciliter les procédures administratives pour obtenir les nombreuses autorisations lors de l'organisation des manifestations

- ❑ Insérer dans le site Internet de la ville un calendrier des projets (non définitifs) culturels en ville afin d'optimiser la programmation
- ❑ Intégrer les associations au réseau Internet de l'administration communale
- ❑ Conseiller lors de l'achat de matériaux ou de produits durables (verre recyclable, produits de nettoyage respectueux de l'environnement...)
- ❑ Favoriser la collaboration avec les écoles lors de manifestations (bricolage, réalisation d'affiche, ...)
- ❑ Améliorer l'image de la Ville de La Chaux-de-Fonds

4.3 Evaluation des actions

L'annexe 4 présente les actions découvertes lors des entretiens, ainsi que leur évaluation.

Le graphique suivant présente la synthèse de l'évaluation.

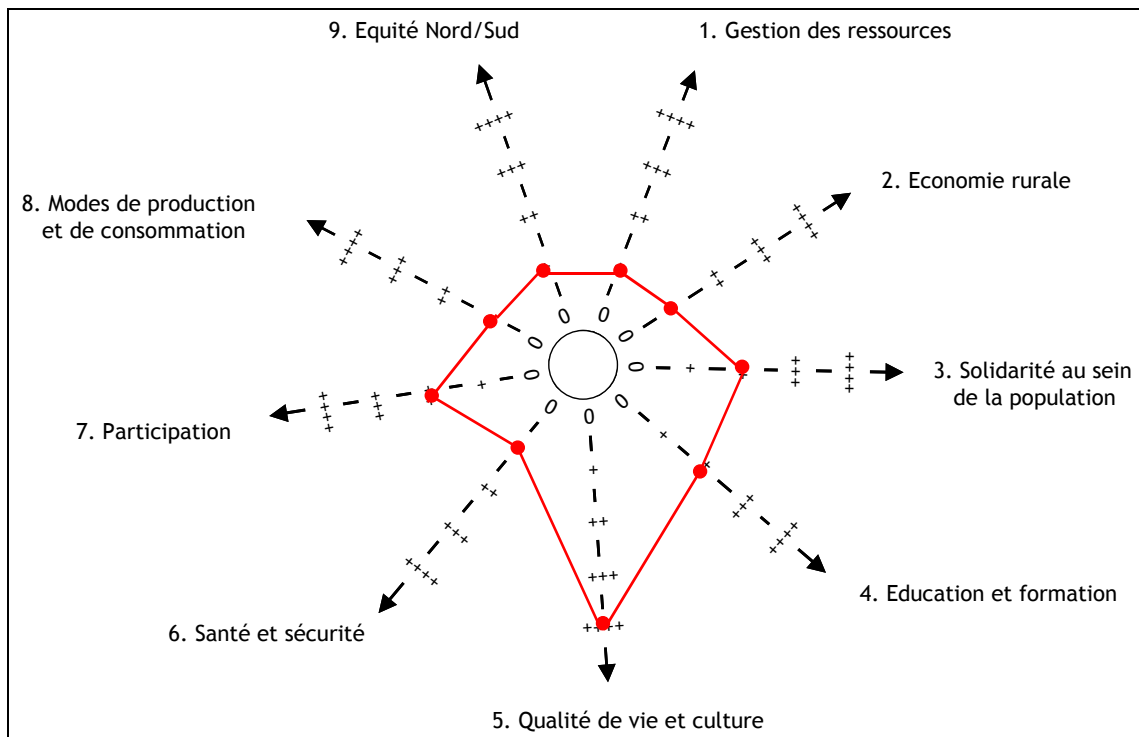


Figure 4 : Répartition des actions "associations" dans les domaines d'intervention

Le domaine « Qualité de vie et culture » présente le nombre de points le plus élevé. Ce résultat s'explique par les actions de grande importance réalisées dans toute la ville. Une action comme le Calendrier de l'Avent offre aux Chaux-de-Fonniers un événement unique, durant plusieurs mois et dont les œuvres présentent un grand intérêt culturel. Ce type d'actions fait exploser le pointage du domaine.

Ces trois domaines arrivent ex-aequo :

- Solidarité au sein de la population
- Education et formation
- Participation

Ce résultat montre l'importance de l'implication des associations dans la dimension sociale du développement durable. De nombreuses associations rencontrées oeuvrent pour l'entraide aux personnes défavorisées, marginales ou handicapées. D'autres cherchent à réduire les inégalités par la sensibilisation et la connaissance de l'autre. L'étranger fait moins peur si on le connaît ! Des fêtes de quartier ou l'organisation de repas du pays d'origine sont des exemples d'intégration. Finalement, la participation est la clé du succès d'une association. Bien qu'il soit difficile de recruter des bénévoles, les associations, par leurs actions, recherchent la mobilisation des habitants de la ville.

4.4 Synthèse

Tout d'abord, nous tenons à préciser qu'en aucun cas, les évaluations que nous faisons ne remettent en cause le travail des associations. Ces évaluations sont empiriques et permettent simplement de comparer des actions à priori peu comparables.

Le domaine « Qualité de vie et culture » est très élevé, ce qui a pour conséquence de minimiser l'importance des autres domaines de la toile d'araignée. Il est important de bien lire l'échelle de cette dernière.

L'engagement des représentants des associations rencontrées est énorme. Ces gens travaillent dans l'ombre avec peu de moyens, ce qui démontre bien leur niveau d'implication dans la vie de la cité. Il est essentiel de montrer aux citoyens ce qui se passe dans leur ville, de les rendre attentifs au travail qui est effectué et de tenter d'attirer de nouvelles vocations pour réduire le désengagement actuel. Cette valorisation est peut-être un moyen de stimuler les gens à s'engager dans la vie associative locale.

La plupart des associations font du développement durable sans le savoir ou du moins développe 2 de ses 3 dimensions. Une sensibilisation et un coup de pouce lorsque nécessaire peuvent permettre d'optimiser les actions vers le développement durable.

Les réseaux d'entraide existants ne doivent en aucun cas être institutionnalisés au risque de les voir s'effriter. Ces réseaux doivent être maintenus, l'Agenda 21 est là pour valoriser ce qui se fait déjà et pallier où il y a des manques.

5 BILAN GÉNÉRAL

Au sein de la Ville de La Chaux-de-Fonds, suite à l'état des lieux présenté ci-dessus, il est possible de tirer les résultats généraux suivants :

La connaissance des concepts de développement durable et d'Agenda 21 est faible dans tous les secteurs d'activités. Pour la plupart, le premier est lié à la protection de l'environnement ou encore à la pérennité de toute activité. Quant

au second, il est généralement méconnu, sauf chez quelques personnes qui ont fait des recherches avant l'entretien.

Ce résultat montre l'importance, dans le lancement du projet, d'une présentation des concepts en termes clairs et pragmatiques, avec des exemples d'actions. La campagne de promotion de l'Agenda 21 garantira le succès ou non de la démarche.

Le graphique suivant donne la moyenne des actions menées à La Chaux-de-Fonds par tous les acteurs interrogés :

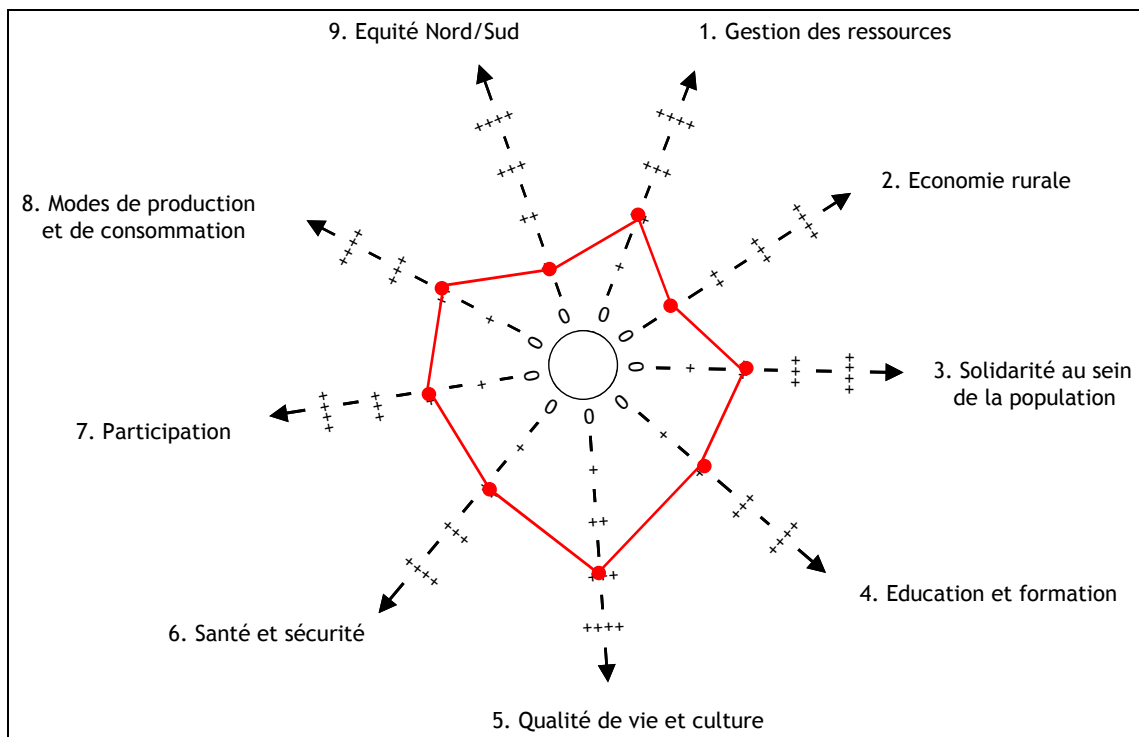


Figure 5 : Répartition moyenne des actions dans les domaines d'intervention

La moyenne confirme la tendance des domaines faibles, soit l'économie rurale et l'équité envers les pays moins développés. Ainsi que le domaine fort, la qualité de vie et la culture. Cela montre également qu'il est important de poursuivre la réalisation d'actions dans tous les domaines.

De plus, les attitudes face au développement durable sont différentes selon les secteurs d'activités :

Secteur d'activité	Attitudes	Suite à donner
Administration communale	Peu introduit dans le cadre des projets internes ou de la gestion administrative. Les projets environnementaux sont très développés sans réflexion avec les 2 autres dimensions du développement durable.	Développer des actions au sein de l'administration pour sensibiliser les employés et donner l'exemple à la population.
Entreprises	La pérennisation des activités économiques est la principale préoccupation des entreprises. Généralement, des efforts sont réalisés lorsqu'ils permettent des économies ou sont imposés par la loi. Certaines entreprises développent des actions de solidarité pour favoriser le sentiment d'appartenance à l'entreprise. L'accueil réservé au Service d'urbanisme est excellent et montre l'ouverture des entreprises pour une collaboration avec l'administration.	Favoriser la réalisation d'actions par les entreprises pour la population. Promouvoir les actions afin de créer un effet marketing stimulant pour les entreprises.
Associations	Les associations réalisent leurs actions, principalement au niveau social, dans un but de solidarité. Peu réalisent qu'elles font du développement durable. La débrouillardise des associations est incroyable et leur permet de réaliser des événements extraordinaires.	Ajuster les actions en cours pour augmenter l'efficacité du développement durable sur la ville.

Tableau 5 : Attitude des secteurs d'activité face au développement durable

La mise en œuvre de l'Agenda 21 nécessite une infrastructure permettant à la fois la réalisation d'actions propres à la commune et la mise en synergie des acteurs menant à bien des actions tendant vers un développement durable.

CHAPITRE 5 AGENDA 21 LA CHAUX-DE-FONDS

1 OBJECTIFS

L'état des lieux montre que :

- ❑ Des Chaux-de-fonniers se mobilisent et réalisent des actions pour la communauté.
- ❑ Il est de plus en plus difficile de trouver des citoyens qui s'investissent.
- ❑ Le concept de développement durable est peu connu et pas intégré dans la réalisation des actions.
- ❑ Il n'existe actuellement aucune promotion du développement durable au sein de la commune.
- ❑ Il y a encore de nombreuses actions méconnues à découvrir.

Fort de ce constat, la structure de l'Agenda 21 doit permettre aux différents acteurs de sortir de l'ombre et de stimuler l'optimisation des actions vers un développement durable. Il doit donner à chacun l'occasion de se poser les bonnes questions avant d'agir.

L'Agenda 21 se veut donc plus qu'un document listant des actions potentielles à mettre en œuvre. C'est avant tout un projet, une structure, qui permettra aux acteurs de développer un programme d'actions dans tous les domaines d'intervention.

L'Agenda 21 ne doit pas institutionnaliser les réseaux actuels de solidarité et d'entraide, il doit valoriser ce qui se fait déjà et stimuler de nouvelles actions.

Pour qu'il fonctionne, les citoyens doivent s'appropriier l'Agenda 21 lequel ne doit cependant pas alourdir les démarches par de nombreuses procédures.

L'administration communale joue un double rôle dans le cadre de l'Agenda 21. D'abord comme promoteur de l'outil, ensuite comme acteur en recherchant à intégrer les notions de développement durable dans le travail administratif quotidien.

Ainsi, l'Agenda 21 présente les objectifs suivants :

- ❑ Sensibiliser tous les secteurs d'activité et tous les citoyens à l'importance des enjeux liés au développement durable.
- ❑ Optimiser les actions en cours et à venir, en favorisant la mise en réseau des compétences, en cherchant à maximiser les domaines d'intervention et en ouvrant les actions sur les trois dimensions du développement durable.
- ❑ Développer la participation de la commune dans des réseaux nationaux (Cité de l'énergie, promotion santé, développement Nord-Sud...).
- ❑ Favoriser l'implication de nouveaux acteurs.

- ❑ Améliorer l'image de marque de la commune à l'intérieur et à l'extérieur en valorisant les actions en cours et réalisées dans le domaine du développement durable.
- ❑ Suivre dans la durée l'impact des actions et évaluer régulièrement les résultats (sur base du bilan de chaque acteur). Publier les résultats.

Afin d'atteindre ces objectifs, la structure organisationnelle de l'Agenda 21 se doit d'être souple et à l'écoute des acteurs. Afin de permettre une promotion de qualité, des moyens sont nécessaires pour développer des outils didactiques ludiques et accessibles à tous. Le texte suivant présente les grandes lignes de sa mise en œuvre.

2 ORGANIGRAMME

L'organigramme de l'Agenda 21 se présente comme suit :

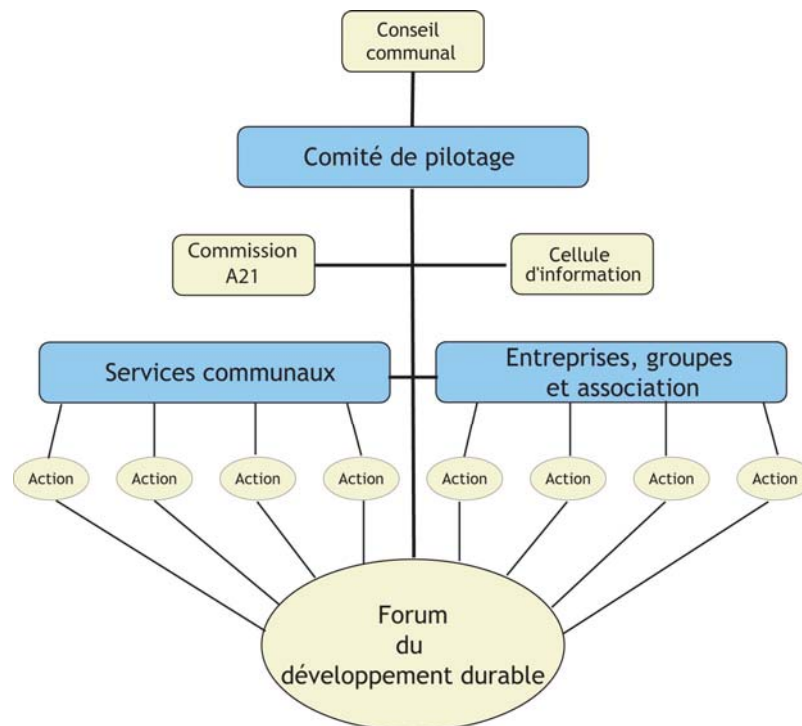


Figure 6 : Organigramme de l'Agenda 21

2.1 Comité de pilotage

Placé sous la responsabilité de la présidence du Conseil communal, le comité de pilotage de l'Agenda 21 est composé de représentant des services suivants, représentant tous les dicastères :

- Service d'action sociale
- Service de l'hygiène et de l'environnement,
- Service de l'énergie,
- Service d'urbanisme,
- Affaires culturelles.

Le rôle du comité de pilotage est d'inciter l'ensemble des services communaux d'une part et les entreprises, groupes et associations d'autre part, à entreprendre des actions allant dans le sens du développement durable.

Le comité de pilotage fixe avec les différents acteurs les objectifs annuels de l'Agenda 21, coordonne les actions et publie un rapport annuel sur le résultat de ces dernières.

2.2 Cellule d'information

La cellule d'information est dirigée par le chargé de communication de la commune. Sa tâche est essentielle puisque l'Agenda 21 est une démarche participative et que son succès dépend en grande partie de l'image qui en sera donnée. Son rôle est de définir et mettre en œuvre une stratégie d'information au sein de l'administration et du public. Il participe également à l'organisation et à l'animation des événements publics.

Dans un premier temps, le secrétariat de la cellule d'information pourra être tenu par le Service d'urbanisme.

2.3 Commission de l'Agenda 21

La création d'une commission de l'Agenda 21 a pour but de fédérer tous les acteurs de l'Agenda 21, qu'ils soient issus de l'administration ou de la société civile.

La commission de l'Agenda 21 est une commission consultative au sens des articles 134 à 136 du règlement général du 28 septembre 1994. Nommée par le Conseil communal, elle comprend quinze membres représentant les partis politiques et les milieux concernés.

La commission de l'Agenda 21 est en quelque sorte la « voix de la raison » de l'Agenda 21. Elle doit favoriser un débat en profondeur et aider les acteurs Agenda 21 à ne pas se limiter aux aspects pragmatiques mais aussi à réfléchir aux raisons des choix et des modes de fonctionnement. Elle offre un temps d'arrêt pour oser poser de « vraies » questions. Elle a pour tâches de :

- ❑ Aider le comité de pilotage à sélectionner des actions répondant à l'éthique du développement durable
- ❑ Analyser la stratégie générale
- ❑ Favoriser la remise en question
- ❑ Orienter les débats publics vers des questions de fond

3 LE FORUM DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de développer le dialogue entre les acteurs de l'Agenda 21, la population et les représentants des secteurs d'activité, un événement annuel est organisé par le comité de pilotage et la commission. Cela prendra par exemple la forme d'un « Forum du développement durable » qui pourrait être combiné avec la Journée du 22 septembre "En ville sans ma voiture".

Cet événement permet aux acteurs privés de présenter leurs actions, de recruter de nouveaux membres ou de recueillir des fonds. Il doit être attractif et favoriser le débat dans le cadre de forums de discussion.

Il permet également à l'Administration de communiquer avec la population et d'expliquer les projets en cours.

Le bilan annuel est également présenté et les objectifs de l'année suivante définis.

Cet événement est le pôle principal de la démarche d'Agenda 21. Des moyens financiers et organisationnels doivent permettre d'en faire une fête pour toute la commune.

4 LE PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION

4.1 Premières actions du comité de pilotage

Le comité de pilotage devra dans un premier temps se charger des actions suivantes :

- Organisation de séances de sensibilisation au développement durable pour tous les services
- Mise au point d'une grille de développement durable pour les projets communaux
- Définition d'une politique d'achats durable
- Définition d'un concept d'écologie au bureau
- Définition d'un concept de tri des déchets dans l'administration communale et les écoles

Ensuite, chaque service pourra s'engager dans des actions dans chacun des domaines de l'Agenda 21.

4.2 Catalogue d'actions pour le lancement de l'Agenda 21 communal :

Les tableaux ci-dessous récapitulent les actions en cours et en proposent quelques nouvelles (signalées en italiques dans le texte). Certaines actions qui recouvrent plusieurs domaines peuvent figurer sous deux rubriques.

Au fur et à mesure de la mise en place de l'Agenda 21, ce catalogue d'actions sera revu étoffé par les services eux-mêmes.

Chacun des projets du Conseil communal devrait à l'avenir être examiné dans l'optique du développement durable et une rubrique à cet effet a dès lors été ajoutée aux rapports au Conseil général.

DOMAINES	ACTIONS	SERVICES
1. Gestion des ressources	<i>Politique d'achat compatible avec le développement durable</i>	Economat Travaux publics SIM SA
	Mobilité durable : mise en œuvre du Plan directeur de la mobilité urbaine	CISAMUR
	Mobilité durable : Journée sans voiture	Service d'urbanisme
	Mobilité durable : projet NewRide	Service de l'énergie Service d'urbanisme
	Poursuite de la politique énergétique communale	SIM SA Cridor
	Plan général d'évacuation (PGEE)	Travaux publics
	Nature en ville : sauvegarde d'espèces végétales menacées	Service des espaces verts
	<i>Utilisation de papier recyclé dans l'administration communale</i>	Economat
	<i>Placements éthiques</i>	Service financier
	Assainissement des finances communales	Conseil communal et Service financier
2. Economie rurale	<i>Suivi des domaines agricoles communaux</i>	Travaux publics
	Création de réseaux biologiques	Agriculteurs, Service d'urbanisme, OCCN
	<i>Plan de gestion des sites naturels</i>	Service d'urbanisme
3. Solidarité au sein de la population	Programme d'intégration des étrangers	Service d'action sociale, Chancellerie
	Programme d'accueil des nouveaux habitants	Contrôle des habitants, Chancellerie
4. Education et formation	<i>Programme de formation continue pour le personnel communal</i>	Service des ressources humaines
	<i>Cours de sensibilisation au développement durable</i>	Comité de pilotage
	Sensibilisation au recyclage et aux économies d'énergie	Ecoles, Service de l'énergie

5. Qualité de vie et culture	Politique des musées dans le cadre du RUN	Musées
	Valorisation du site du Bois-du-Petit-Château	Institutions zoologiques
	<i>Mise à jour du cadastre du bruit routier</i>	Service de l'hygiène et de l'environnement-Service d'urbanisme-Travaux publics
	Modération du trafic dans les quartiers d'habitation	CISAMUR

6. Santé et sécurité	Mesures de sécurité aux abords des collèges	Groupe inter-services sécurité scolaire
	Amélioration du sentiment de sécurité aux abords des lieux publics la nuit	Police
	Education à une alimentation saine	Ecoles
	Incitation à participer à Midi Tonus	Office des sports
	Offre de santé de proximité	Dicastère de l'hôpital, des sports et des affaires culturelles - Centre de santé - Fondation prévention santé - Centre de Santé scolaire

7. Participation	Concept de communication à l'intention de la population	Chancellerie
	Concept de communication à l'intention du personnel communal	Chancellerie
	Séances publiques d'information pour tous les grands projets	Conseil communal

8. Modes de production et de consommation	Economie d'eau chaude et froide dans les bâtiments administratifs et les écoles	Intendance des bâtiments, Service de l'énergie
	Gestion thermique des bâtiments	Intendance des bâtiments, Service de l'énergie
	Tri des déchets dans les services	Tous

9. Equité envers les pays économiquement faibles	<i>Jumeler La Chaux-de-Fonds à une ville d'un pays en voie de développement et mettre sur pied un réseau d'échange.</i>	Présidence
	<i>Affecter un montant annuel à l'aide au développement et développer des projets concrets en phase avec le développement durable.</i>	Dicastère des affaires sociales

5 LE PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En plus de son rôle d'organisation et d'animation de l'administration communale, le comité de pilotage aura la charge de fédérer et coordonner les acteurs des associations et des entreprises pour obtenir de la société civile une participation équivalant à celle de l'administration communale.

L'exemple ci-dessous montre la forme que pourrait prendre le volet "société civile" de l'Agenda 21 communal.

5.1 L'exemple du Lycée Blaise-Cendrars:

En 2003, dans le cadre de leur cours de géographie, des élèves du Lycée Blaise-Cendrars ont contacté le Service d'urbanisme pour participer à l'élaboration de l'Agenda 21 local. Une rencontre leur a permis de cerner le projet de l'administration. Ils ont rapidement réalisé l'importance de s'engager déjà au sein du Lycée avant de vouloir changer le monde.

Cet exemple, très précieux, montre concrètement comment l'Agenda 21 local peut favoriser des démarches au sein des différents secteurs et offrir une structure facilitant la réalisation des actions individuelles. Cela montre également l'intérêt des jeunes pour le développement durable et que le cadre scolaire est un bon moyen de développer d'avantage leur sensibilité. L'Agenda 21 local permet de créer un lien entre les écoles et l'administration afin de valoriser les efforts et actions mis en œuvre.

Dans le cadre de leur travail, leurs réflexions ont porté sur trois thèmes :

- ❑ Diagnostic énergétique du Lycée
- ❑ Enquête auprès des élèves du Lycée
- ❑ Propositions d'actions/projets

Ils ont rédigé un rapport intitulé : « Projet visant à insérer le Lycée Blaise-Cendrars dans le programme de l'Agenda 21 ». Il est présenté dans son intégralité en annexe. Nous invitons le lecteur à le consulter. Nous ne retenons

ici que les plus importants résultats afin de faciliter la lecture du présent document.

Dans le cadre de l'enquête réalisé auprès de 72% des élèves du Lycée, 90% des élèves interrogés ont répondu favorablement à la question « Trouvez-vous important la participation, en tant qu'élève du Lycée, aux projets communaux visant le développement durable (social, économique et environnemental) de la Chaux-de-Fonds ? ». Ce qui montre l'intérêt des jeunes pour notre démarche. Dans leur rapport, les élèves analysent les résultats de leur enquêtes (p.8)

Leur volonté est de créer un groupe qui mettra en place des actions pour l'ensemble du Lycée. Ils ont compris que la première étape est l'information et la sensibilisation au développement durable. En effet, leur sondage montre que peu de jeunes connaissent cette notion.

Le niveau de réflexion des élèves montre la sensibilité des jeunes face à l'avenir de la planète, et cela dans les trois dimensions du développement durable. Cet intérêt et leur volonté de s'engager avec la commune sont riche pour le projet d'Agenda 21 local. L'objectif à moyen terme est d'étendre l'expérience du Lycée à toutes les écoles de la Commune. Les jeunes rencontrés sont prêts à venir parler de leur expérience dans les autres écoles. Afin de maintenir leur élan, il est essentiel de les aider et que leur démarche soit valorisée.

Les jeunes, acteurs de demain, doivent être les premiers à être sensibilisés à la démarche de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Nous comptons sur « l'effet boule de neige » afin d'informer et de sensibiliser les familles.

CHAPITRE 6 LANCEMENT DE L'AGENDA 21

Après l'approbation du projet d'Agenda 21 par le Conseil général, le Conseil communal mandatera le comité de pilotage pour entreprendre les démarches nécessaires à la signature de la Charte d'Aalborg engageant la commune dans le processus d'Agenda 21.

Dans le même temps, le comité de pilotage organisera des séances d'information et préparera un questionnaire à l'intention de tous les services communaux afin d'établir pour chacun d'eux un état des lieux du développement durable ainsi que la liste des mesures à prendre immédiatement. Ensuite, les services seront invités à faire eux-mêmes des propositions de nouvelles actions.

Ensuite, des séances d'information publique à l'intention des différents acteurs potentiels (population en général, associations, entreprises, écoles, etc.) seront organisées.

Les acteurs potentiels seront invités à présenter leurs projets d'actions lors d'un premier Forum du développement durable, afin de mettre sur pied le programme d'actions de la première année.

Par la suite, le programme d'actions sera étendu et développé au fur et à mesure des campagnes d'information et de sensibilisation menées par le comité de pilotage et la cellule d'information et présenté chaque année à l'ensemble de la population à l'occasion du Forum du développement durable.

La Chaux-de-Fonds, juin 2005